


 UPOV

TG/72/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 avril 2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

SAULE

(Salix L.)

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autre(s) nom(s) commun(s) : *

<i>latin</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Salix L.</i>	Willow	Saule	Weide	Sauce

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/3, "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (ci-après dénommé "introduction générale") et les documents "TGP" qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

This publication has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Cette publication a été numérisée à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp zu finden.

Diese Veröffentlichung wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen von der originalen Veröffentlichung aufweisen.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN	3
3.1 Durée des essais	3
3.2 Lieu des essais.....	3
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	4
3.4 Protocole d'essai	4
3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6 Essais supplémentaires.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 Distinction.....	4
4.2 Homogénéité	5
4.3 Stabilité	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
6.1 Catégories de caractères.....	6
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	6
6.3 Types d'expression.....	6
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple	6
6.5 Légende.....	7
7. TABLEAU DES CARACTERES	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	16
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères	16
8.2 Explications concernant certains caractères	16
9. BIBLIOGRAPHIE.....	18
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	19

1. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Salix* L. de la famille des salicacées.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de boutures de rameau d'un diamètre d'au moins 1 cm et d'une longueur de 20 cm, ou de plantes d'un an bien enracinées.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

30 boutures de rameau ou 15 plantes.

2.4 Les boutures doivent être prélevées sur des pousses principales d'un an provenant des pieds-mères. Le demandeur doit indiquer aux autorités, si possible, la localisation d'au moins un arbre adulte de la variété. Cependant, même si le demandeur n'indique pas de tels caractères, il est recommandé qu'il donne aux autorités la possibilité d'effectuer des observations sur des arbres adultes car cela peut faciliter l'examen et raccourcir sa durée.

2.5 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Durée des essais*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants. Notamment, les deux premiers cycles de végétation après la plantation ne doivent pas être considérés comme produisant des expressions satisfaisantes de caractères.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères de la variété qui sont utiles pour l'examen DHS, un lieu supplémentaire d'essai est admis.

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Les conditions de culture suivantes sont recommandées (hémisphère nord):

Époque de la remise du matériel végétal : deuxième quinzaine de mars

Plantation : début avril; en plein air; espacement de 150 x 150 cm; deux boutures sont plantées dans chaque trou et l'une d'elles est retirée après le début de croissance pour obtenir une plante cultivée

Sol : sol sableux, humifère

Fertilisation : en fonction de l'analyse du sol

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.4.2 Chaque essai doit être conçu de manière à porter sur un total de 10 plantes au moins.

3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

Sauf indication contraire, toutes les observations déterminées par mesure ou dénombrement doivent porter sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune des 10 plantes.

3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

La durée minimale des essais recommandée sous la section 3.1 tient compte, d'une manière générale, de la nécessité de s'assurer que les différences éventuellement observées dans un caractère sont suffisamment reproductibles.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qui par son expression est un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore un caractère pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 10 plantes, une seule plante hors type est tolérée.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il ou elle présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés similaires soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

(a) Plante : sexe (caractère 1)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemple*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir la section 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir la section 6.3

QN Caractère quantitatif – voir la section 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir la section 6.3

(a) à (d) Voir les explications du tableau des caractères à la section 8.1

(+) Voir les explications du tableau des caractères à la section 8.2

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	(a) Plant: sex	Plante: sexe	Pflanze: Geschlecht	Planta: sexo		
QL	dioecious female	dioïque femelle	zweihäusig weiblich	dioico femenino	Tora	1
	dioecious male	dioïque mâle	zweihäusig männlich	dioico masculino	Björn	2
	monoecious unisexual	monoïque unisexuée	einhäusig eingeschlechtlich	monoico unisexual		3
	monoecious hermaphrodite	monoïque hermaphrodite	einhäusig zwittrig	monoico hermafrodita		4
2. (*)	(a) Plant: spring foliation	Plante: débourrement	Pflanze: Frühjahrsaustrieb	Planta: brotación en primavera		
QN	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	I - 3 - 58	1
	early	précoce	früh	temprana	Godesberg	3
	medium	moyen	mittel	media	Metz	5
	late	tardif	spät	tardía	F - 65 - 02	7
	very late	très tardif	sehr spät	muy tardía	Mangahn	9
3. (*)	(b) Main shoot: attitude	Pousse principale: port	Haupttrieb: Haltung	Rama principal: porte		
PQ	straight	droit	gerade	recto	Bredevoort	1
	slightly curved	légèrement flexueux	schwach gebogen	ligeramente curvado	I - 3 - 58	2
	moderately curved	modérément flexueux	mäßig gebogen	moderamente curvado	Mittlerer Inn V	3
	strongly curved	fortement flexueux	stark gebogen	muy curvado	75/64 (<i>S. fragilis</i> L.)	4
	tortuous	tortueux	gewunden	tortuoso	Tortuosa	5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
4.	(b) Main shoot: color in (c) the middle third (sunny side)	Pousse principale: couleur au tiers moyen (face ensoleillée)	Haupttrieb: Farbe im mittleren Drittel (Sonnenseite)	Rama principal: color en el tercio medio (parte soleada)		
PQ	yellow	jaune	gelb	amarillo		1
	orange	orange	orange	naranja	Gelbe Dotterweide	2
	grey	gris	grau	gris		3
	grey green	gris vert	graugrün	verde gris	Stott 10	4
	light green	vert clair	hellgrün	verde claro	Graupa 34	5
	medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	259/64 (<i>S. x smithiana</i> Willd.)	6
	brown green	brun vert	braungrün	marrón verdoso	I – 3 – 58	7
	grey brown	brun gris	graubraun	marrón grisáceo		8
	red brown	brun rouge	rotbraun	marrón rojizo	Altenstadt 4	9
	brown	brun	braun	marrón	Straubinger Baumweide II	10
5.	(b) Main shoot: (c) hairiness	Pousse principale: pilosité	Haupttrieb: Behaarung	Rama principal: vellosidad		
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Tordis	1
	weak	faible	gering	débil	Björn	3
	medium	moyenne	mittel	media	Eva	5
	strong	forte	stark	fuerte	Nils	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Osk	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6.	(b) Main shoot: protrusion of lenticel	Pousse principale: protubérance de la lenticelle	Haupttrieb: Hervorstehen der Lentizelle	Rama principal: protuberancia de lenticelas		
(+)						
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Hild	1
	weak	faible	gering	débil	Osk	3
	medium	moyenne	mittel	media	Olaf	5
	strong	forte	stark	grande	Sherwood	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
7.	(b) Main shoot: color of (c) leaf bud	Pousse principale: couleur du bourgeon à feuilles	Haupttrieb: Farbe der Blattknospe	Rama principal: color de la yema		
PQ	light green	vert clair	hellgrün	verde claro		1
	green	vert	grün	verde	Stott 10	2
	greenish brown	brun verdâtre	grünlichbraun	marrón verdoso	Gustaf	3
	brown	brun	braun	marrón	Orm	4
	reddish brown	brun rougeâtre	rötlichbraun	marrón rojizo	Jorum	5
8.	(b) Main shoot: (c) hairiness of leaf bud	Pousse principale: pilosité du bourgeon à feuilles	Haupttrieb: Behaarung der Blattknospe	Rama principal: vellosidad de la yema		
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Flamingo	1
	weak	faible	gering	débil	Sherwood	3
	medium	moyenne	mittel	media	Nils	5
	strong	forte	stark	fuerte	Stott 10	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Osk	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. (*)	(b) Main shoot: number of branches longer than 5 cm	Pousse principale: nombre de rameaux de plus de 5 cm de long	Haupttrieb: Anzahl der Zweige, die länger als 5 cm sind	Rama principal: número de ramas de longitud superior a 5 cm		
QN	absent or very few	nul ou très petit	fehlend oder sehr gering	ausente o muy bajo	Altenstadt 4	1
	few	petit	gering	bajo	Mittlerer Inn III	3
	medium	moyen	mittel	medio	Bredevoort	5
	many	grand	groß	alto	Belders	7
	very many	très grand	sehr groß	muy alto	I - 3 - 58	9
10. (*)	(b) Branch: angle between first 5 cm of branch and main shoot in middle third of main shoot (time: autumn of 1st year)	Rameau: angle entre les 5 premiers centimètres du rameau et la pousse principale au tiers moyen de la pousse principale (époque: automne de la 1^{ère} année)	Zweig: Winkel zwischen den ersten 5 cm des Zweiges und dem Haupttrieb im mittleren Drittel des Haupttriebes (Zeitpunkt: Herbst des 1. Jahres)	Rama: ángulo entre los primeros 5 cm de la rama y la rama principal en el tercio medio de la rama principal (época: otoño del 1^o año)		
QN	very small	très petit	sehr klein	muy pequeño		1
	small	petit	klein	pequeño	Lievelde	3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	large	grand	groß	grande	259/64 (<i>S. x smithiana</i> Willd.)	7
	very large	très grand	sehr groß	muy grande		9
11. (*)	(b) Branch: attitude	Rameau: port	Zweig: Haltung	Rama: porte		
PQ	curved up	incurvé vers le haut	aufwärts gebogen	curvada hacia arriba	Orm	1
	straight	droit	gerade	recta	Olaf	2
	drooping	retombant	überhängend	colgante	Pendula	3
	first curved down, then curved up	incurvé vers le bas, puis vers le haut	erst abwärts, dann aufwärts gebogen	curvada primero hacia abajo y luego hacia arriba		4

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
12.	(b) Branch: color (c) (sunny side)	Rameau: couleur (face ensoleillée)	Zweig: Farbe (Sonnenseite)	Rama: color (parte soleada)		
PQ	yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento		1
	grey green	gris vert	graugrün	verde-gris	Stott 10	2
	green	gris	grün	verde		3
	grey brown	brun gris	graubraun	marrón grisáceo	Unn	4
	red brown	brun rouge	rotbraun	marrón rojizo	Boberg	5
	brown	brun	braun	marrón		6
13. (*)	(d) Leaf blade: length of midrib	Limbe: longueur de la nervure principale	Blattspreite: Länge der Mittelrippe	Limbo: longitud del nervio central		
QN	very short	très courte	sehr kurz	muy pequeño		1
	short	courte	kurz	pequeño		3
	medium	moyenne	mittel	medio		5
	long	longue	lang	grande		7
	very long	très longue	sehr lang	muy grande		9
14. (*)	(d) Leaf blade: width	Limbe: largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
QN	very narrow	très étroit	sehr schmal	muy estrecho		1
	narrow	étroit	schmal	estrecho		3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	broad	large	breit	ancho		7
	very broad	très large	sehr breit	muy ancho		9
15.	(d) Leaf blade: position of maximum width	Limbe: position de la largeur maximale	Blattspreite: Position der maximalen Breite	Limbo: posición del ancho máximo		
QN	below the middle	en dessous du milieu	unterhalb der Mitte	debajo de la mitad		1
	approximately at the middle	à peu près au milieu	etwa in der Mitte	aproximadamente en la mitad		2
	above the middle	au-dessus du milieu	oberhalb der Mitte	encima de la mitad		3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16. (* (+)	(d) Leaf blade: shape of base	Limbe: forme de la base	Blattspreite: Form der Basis	Limbo: forma de la base		
PQ	acuminate	acuminée	zugespitzt	acuminada		1
	acute	aiguë	spitz	aguda		2
	rounded	arrondie	abgerundet	redondeada		3
	obtuse	obtuse	rundlich keilförmig	obtusa		4
	truncate	tronquée	gerade	truncada		5
	cordate	cordiforme	herzförmig	cordiforme		6
17.	(d) Leaf blade: color of upper side	Limbe: couleur de la face supérieure	Blattspreite: Farbe der Oberseite	Limbo: color del haz		
PQ	yellow green	vert jaune	gelbgrün	amarillo verdoso	Flamingo	1
	light green	vert clair	hellgrün	verde claro		2
	medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	Hild	3
	dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		4
	grey green	gris vert	graugrün	verde-gris	Stott 10	5
	blue green	bleu vert	blaugrün	verde azulado		6
	red green	vert rouge	rotgrün	verde rojizo	Inger	7
18.	(d) Leaf blade: hairiness of upper side	Limbe: pilosité de la face supérieure	Blattspreite: Behaarung der Oberseite	Limbo: vellosoidad del haz		
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Flamingo	1
	weak	faible	gering	débil	Aud	3
	medium	moyenne	mittel	media	Ivar	5
	strong	forte	stark	fuerte	Hild	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Sherwood	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
19. (d)	Leaf blade: hairiness of lower side	Limbe: pilosité de la face inférieure	Blattspreite: Behaarung der Unterseite	Limbo: velloso del envés.		
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil		1
	weak	faible	gering	débil	F-65-02	3
	medium	moyenne	mittel	media	Garone 47	5
	strong	forte	stark	fuerte	259/64 (<i>S. x smithiana</i> Willd.)	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
20. (*)	Petiole: length	Pétiole: longueur	Blattstiel: Länge	Pecíolo: longitud		
QN	very short	très court	sehr kurz	muy corto		1
	short	court	kurz	corto	Calva	3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	long	long	lang	largo		7
	very long	très long	sehr lang	muy largo		9
21.	Petiole: color of upper side	Pétiole: couleur de la face supérieure	Blattstiel: Farbe der Oberseite	Pecíolo: color del haz		
PQ	yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento	259/64 (<i>S. x smithiana</i> Willd.)	1
	green	vert	grün	verde	Super White	2
	red green	vert rouge	rotgrün	verde rojizo	Mangahn	3
	violet green	vert violet	violettgrün	verde violeta		4
22.	Stipule: length	Stipule: longueur	Nebenblatt: Länge	Estípula: longitud		
QN	very short	très court	sehr kurz	muy corta	Oberhoffen	1
	short	court	kurz	corta	R 331	3
	medium	moyen	mittel	media	Sag 56	5
	long	long	lang	larga	Aud	7
	very long	très long	sehr lang	muy larga	Jodis	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
23.	Stipule: type	Stipule: type	Nebenblatt: Typ	Estípula: tipo		
(+)						
PQ	type 1	type 1	Typ 1	tipo 1		1
	type 2	type 2	Typ 2	tipo 2		2
	type 3	type 3	Typ 3	tipo 3		3

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

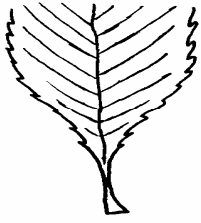
- (a) Toutes les observations effectuées sur le sexe de la plante et sur le débourrement doivent être faites au début de la croissance après la dormance de l'hiver.
- (b) Toutes les observations sur la pousse principale et sur les rameaux doivent être faites en automne.
- (c) La pilosité et la couleur doivent être observées à 20 cm du sommet de la pousse principale.
- (d) Toutes les observations sur la feuille doivent être faites au milieu de la période de croissance sur des feuilles du tiers moyen du rameau principal.

8.2 *Explications concernant certains caractères*

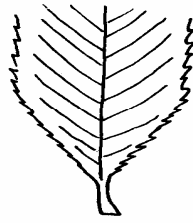
Add. 6 : Pousse principale : protubérance de la lenticelle

Toutes les observations effectuées sur les lenticelles doivent être faites sur le tiers moyen de la pousse principale.

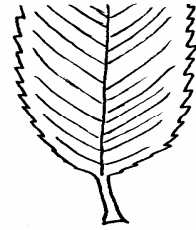
Add. 16 : Limbe : forme de la base



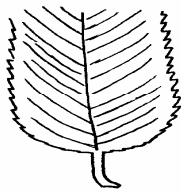
1
acuminée



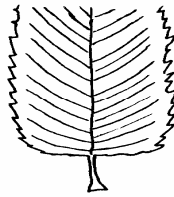
2
aiguë



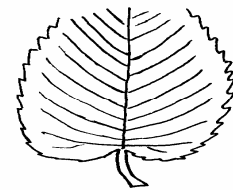
3
arrondie



4
obtuse



5
tronquée



6
cordiforme

Ad 23 : Stipule : type



type 1



type 2



type 3

9. Bibliographie

Newsholme, Christopher "Willows, the genus Salix." London, B. T. Batsford Ltd., Great Britain, 1992.

Schiechl, H. M. "Weiden in der Praxis" Patzer Verlag, Hannover, 1992.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom latin	<input type="text" value="Salix L."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Saule"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété issue d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)
- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la (les) variété(s) parentale(s) connue(s))
- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte []
(indiquer le lieu et la date, ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(préciser)

4.2 Méthode de multiplication de la variété

- a) boutures []
- b) multiplication *in vitro* []
- c) autre (indiquer la méthode) []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.2.1 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

7.2.2 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

7.3 Autres renseignements

Une photographie en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de la dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date